



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N°21

TRANSMIS LE 31 MARS 2022

REÇU LE

AFFICHÉ LE

NOTIFIÉ LE - 1 AVR 2022

PUBLIÉ LE

EXÉCUTOIRE LE

1 AVR 21

1 AVR 20

**OBJET : SPORTS-ASSOCIATION FOOTBALL CLUB FRANCONVILLE- ATTRIBUTION
ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2022 - AUTORISATION DONNÉE-
À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLE, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Hervé GALICHET : Claire LE BERRE

Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ

Rachel SABATIER-GIRAULT : Absente excusée.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service des Sports

Question n°21 du CM du 24/03/2022 - P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 DÉLIBÉRATION N°21

OBJET : SPORTS - ASSOCIATION FOOTBALL CLUB FRANCONVILLE - ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2022 - AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Le Conseil Municipal

VU les articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU textes COVID

VU la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, instaurant le principe de conventionnement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2022 accordant à l'association Football Club Franconville une avance de subvention de 42 500 € (quarante-deux mille cinq cents euros),

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT le projet développé par l'association Football Club Franconville et son inscription dans la vie sportive et locale,

CONSIDÉRANT la demande de subvention de fonctionnement émise par l'association en date du 25 novembre 2021, dans le cadre du budget de la Ville 2022,

CONSIDÉRANT le projet de convention d'objectifs, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation et de contrôle de la subvention,

APRÈS l'avis de la Commission Culture, Scolaire, Restauration et Sport du 10 mars 2022, et de la Commission Finances, Administration Générale, Santé et Intercommunalité en date du 14 mars 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, le Conseil municipal à l'exception des Messieurs Roland CHANUDET et Mohammed BANNOU, qui ne participent pas au vote en raison de leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration de l'association Football Club de Franconville.



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service des Sports

Question n°21 du CM du 24/03/2022 - P 2/2

Article 1 : DÉCIDE d'approuver la convention de subventionnement entre la Ville et l'association Football Club Franconville, annexée à la présente délibération.

Article 2 : AUTORISE M. le Maire à signer la convention précitée.

Article 3 : APPROUVE le versement du solde de la subvention, soit 42 500 € (quarante-deux mille cinq cents euros), au titre de l'année 2022 sous réserve de la signature de la convention par les deux parties.

Article 4 : PRÉCISE que le montant total de la subvention au titre de l'année 2022 s'élève à 85 000 € (quatre-vingt-cinq mille euros).

Article 5 : DIT que la dépense sera imputée au compte 65748 – 30 2 du budget 2022 de la Ville.

Article 6 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 7 : PRÉCISE que M. le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme
Xavier MELKI



Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire

- 1 AVR 2022

Madame Jeanne Chauvin
Guignard



- 1 AVR 2025

Acte à classer

DL24032022-Q21

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-03-31T17-35-04.00 (MI236577712)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220324-DL24032022-Q21-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : SPORTS - ASSOCIATION FOOTBALL CLUB FRANCOISVILLE - ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2022 - AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Date de décision : 24/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations...)

Acte : 21 - SPORT GS Sub Foot 2022.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

21 - PJ1 convention
Football 2022.PDF

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/22 à 17:35

Date 31/03/22 à 17:35

Date 31/03/22 à 17:46

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle

